

MARCHE 2026T002

Travaux de rénovation de sanitaires au sous-sol du bâtiment R sur le campus Moulins de l'Université de Lille.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Lot 04 : Chauffage Ventilation Plomberie

TABLE DES MATIERES

1	PRESENTATION DE L'OPERATION	3
1.1	Objet du document	3
1.2	adresse du projet.....	3
1.3	Contraintes de chantier – ERP	3
1.4	Visite.....	3
2	Description sommaire des travaux.....	4
2.1	Limite De Prestations.....	4
3	RÉGLEMENTATIONS – NORMES – RÈGLES DE L'ART	6
4	CHAUFFAGE.....	6
4.1	Généralités	6
4.2	Distribution hydraulique.....	6
4.3	Calorifuge	6
4.4	Émetteurs.....	7
5	VENTILATION.....	8
5.1	Généralités	8
5.2	Dépose.....	8
5.3	Bouches d'extraction sanitaires.....	8
5.4	Bouche coupe-feu local ménage	8
5.5	Nettoyage et mise en service	9
6	DESCRIPTION DES OUVRAGES de PLOMBERIE SANITAIRE.....	9
6.1	Généralités	9
6.2	Points d'eau provisoires	9
6.3	Distribution EF / ECS.....	9
6.4	Calorifuge	9
6.5	Appareillages sanitaires.....	10
6.6	OPTION 1: Accessoire sanitaire	13
6.7	OPTION 2: Pompe de relevage	Erreur ! Signet non défini.
7	ESSAIS – MISE EN SERVICE – DOE.....	14

1 PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1 OBJET DU DOCUMENT

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir les prescriptions techniques relatives aux travaux du lot Chauffage – Ventilation – Plomberie (CVC-PLB) nécessaires à la rénovation complète d'un bloc sanitaire avec hall attenant, situé en sous-sol d'un bâtiment de type ERP.

Les prestations décrites comprennent l'ensemble des fournitures, travaux, essais, réglages, mises en service et documents nécessaires à la parfaite réalisation des installations, conformément aux règles de l'art et à la réglementation en vigueur.

1.2 ADRESSE DU PROJET

Bâtiment R – Université de Lille 1 place Déliot – 59024 LILLE

1.3 CONTRAINTES DE CHANTIER – ERP

Le site est situé dans un bâtiment en exploitation. L'entreprise devra :

- Adapter son organisation aux contraintes d'un site ERP,
- Maintenir la sécurité des usagers,
- Respecter les consignes du Maître d'Ouvrage et de l'exploitant,
- Prévoir toutes protections nécessaires.

Aucune zone de stockage permanente ne sera mise à disposition. Chaque entreprise devra prévoir ses propres moyens de stockage, d'évacuation et de gestion des déchets.

1.4 VISITE

La visite du site est obligatoire avant remise de l'offre. Le candidat reconnaît avoir pris connaissance des lieux, des contraintes d'accès et des installations existantes.

Aucune plus-value ne pourra être réclamée du fait d'une méconnaissance du site

2 DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX

Les travaux du présent lot comprennent notamment :

- Neutralisation, consignation et sécurisation des réseaux existants,
- Dépose des installations CVC et plomberie non conservées,
- Réalisation des études d'exécution,
- Fourniture et pose des nouveaux réseaux et équipements,
- Adaptation des installations existantes conservées,
- Mise en service, réglages, essais,
- Fourniture du DOE.

2.1 LIMITE DE PRESTATIONS

TRAVAUX À LA CHARGE DE TOUS LES LOTS

Chaque entreprise devra prévoir, sans que cette liste soit limitative :

- Les transports, approvisionnements et manutentions des matériels et matériaux,
- Les moyens de levage, de manutention et de grutage nécessaires à l'exécution des travaux,
- L'ensemble des fournitures et de la mise en œuvre correspondante,
- L'évacuation de tous gravats, déchets et déblais vers des filières agréées,
- Les finitions nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, conformément aux règles de l'art et aux DTU en vigueur,
- Le nettoyage quotidien du chantier et la remise en état d'un environnement propre en fin de travaux,
- La mise en œuvre de toutes les mesures de sécurité nécessaires aux abords et au sein du chantier.

TRAVAUX À LA CHARGE DU PRÉSENT LOT

Outre les travaux explicitement décrits dans les pièces contractuelles, et sauf stipulations contraires, l'entreprise titulaire du présent lot devra, en coordination avec les autres corps d'état, assurer notamment :

TRAVAUX PREPARATOIRES :

- L'examen préalable des lieux et des installations existantes,
- Mise en place d'un point d'eau dans la phase de chantier
- La neutralisation, la consignation et la mise en sécurité des réseaux et fluides concernés,
- La réalisation et le maintien des installations provisoires nécessaires aux travaux,
- L'amenée, la mise en place et le repli de l'ensemble des matériels, matériaux et équipements nécessaires à l'exécution des travaux,
- La mise en œuvre de toutes les mesures de sécurité réglementaires,

- La réparation de tous dommages causés aux tiers, aux ouvrages existants ou résultant d'intempéries,
 - La réalisation des essais, contrôles et vérifications des matériaux et ouvrages,
 - L'implantation des ouvrages,
 - L'établissement et la fourniture des plans de récolement (DOE).
-

LIMITES DE PRESTATIONS AVEC LE LOT ÉLECTRICITÉ

À LA CHARGE DU PRESENT LOT :

- Le dimensionnement des besoins électriques des équipements du présent lot,
- La fourniture et la transmission au lot Électricité d'un plan d'attentes électriques,
- Le raccordement électrique des équipements sur les attentes laissées à proximité par le lot Électricité.

À LA CHARGE DU LOT ÉLECTRICITE :

- La mise à la terre des tuyauteries et équipements,
 - La mise à disposition des attentes électriques à proximité immédiate des équipements à raccorder.
-

LIMITES DE PRESTATIONS AVEC LE LOT MENUISERIE INTÉRIEURE – PLÂTRERIE

À LA CHARGE DU PRESENT LOT :

- L'établissement des plans de détalonnage des portes avec indication des dimensions,
- Les réservations inférieures ou égales à 10 × 10 cm,
- La fourniture des plans de renfort nécessaires aux équipements.

À LA CHARGE DU LOT MENUISERIE INTERIEURE / PLATRERIE :

- Le détalonnage des portes,
 - Les réservations supérieures à 10 × 10 cm,
 - La fourniture et la pose des renforts.
-

LIMITES DE PRESTATIONS AVEC LE LOT GROS ŒUVRE (G.O) – SIPHONS

À LA CHARGE DU PRESENT LOT

- La fourniture des plans de réservations,
- La fourniture des plans d'attentes au sol pour les évacuations.

À LA CHARGE DU LOT GROS ŒUVRE :

- Les percements nécessaires,
- La réalisation des attentes au sol, y compris le percement de la dalle existante.

3 RÉGLEMENTATIONS – NORMES – RÈGLES DE L'ART

Les installations devront être conformes notamment :

- Au Code de la Construction et de l'Habitation,
- Au Règlement de Sécurité Incendie ERP (arrêté du 25/06/1980 modifié),
- Au Règlement Sanitaire Départemental,
- Aux DTU en vigueur (DTU 60.1, 60.5, 65.10, 68.2, etc.),
- Aux normes AFNOR, NF, ISO,
- Aux avis techniques CSTB,
- Aux prescriptions des fabricants.

En cas de contradiction, la réglementation la plus contraignante sera appliquée.

4 CHAUFFAGE

4.1 GENERALITES

Les travaux de chauffage consistent à :

- Adapter le réseau existant,
- Raccorder le radiateur existant conservé,
- Fournir et poser un nouveau radiateur dans le hall rénové,
- Mettre en place des vannes d'isolement permettant la maintenance.

Toute intervention sur réseau existant fera l'objet d'une consignation préalable soit à l'aide d'un appareil à gelée la tuyauterie soit par vidange du réseau.

4.2 DISTRIBUTION HYDRAULIQUE

La distribution sera réalisée en tubes cuivre écroui ou techniquement équivalent.

Les supports seront antivibratiles, anticorrosion, avec interposition d'isolant phonique.

4.3 CALORIFUGE

Les tuyauteries situées en plafond seront calorifugées par isolant élastomère type Armaflex épaisseur 19 mm ou techniquement équivalent.

4.4 ÉMETTEURS

Radiateur hall :

- Radiateur acier panneau type Finimétal REGGANE 3000 dimensions 1000x900 mm, ou techniquement équivalent,



Le présent lot demandera un renfort en cloison au lot platerie

- Équipé d'un robinet thermostatique inviolable type Danfoss Aero ou techniquement équivalent.



Radiateur circulation :

- Radiateur existant conservé et raccordé hydrauliquement.

5 VENTILATION

5.1 GENERALITES

La ventilation des sanitaires et du local ménage sera raccordée sur le réseau existant conservé. Le caisson existant est actuellement consigné et devra être remis en service par le présent lot.

5.2 DEPOSE

Dépose complète des réseaux non conservés, évacuation et traitement des déchets compris est dû au présent lot.

5.3 BOUCHES D'EXTRACTION SANITAIRES

- Bouches d'extraction autoréglables 45 m³/h type ALDES ou techniquement équivalent,
- Fournies avec platines adaptées au plafond,
- Raccordement par flexible isolé.



5.4 BOUCHE COUPE-FEU LOCAL MENAGE

- Bouche coupe-feu plafond type VIM SC-S ou techniquement équivalent,
- Conforme aux exigences coupe-feu du local,
- Module autorégulé.



5.5 NETTOYAGE ET MISE EN SERVICE

- Nettoyage complet des réseaux avant remise en service,
- Mise en service du caisson en présence du mainteneur du site,
- Réglage des débits.

6 DESCRIPTION DES OUVRAGES DE PLOMBERIE SANITAIRE

6.1 GENERALITES

Les installations seront réalisées conformément aux normes ERP et PMR.

6.2 POINTS D'EAU PROVISOIRES

Dans le cadre du présent lot, l'installation d'un robinet de puisage est prévue durant la phase de chantier. L'alimentation en eau sera réalisée à partir de la vanne existante située dans la gaine technique. Un tube en polyéthylène réticulé (PER) provisoire sera mis en place, assurant la liaison jusqu'au futur local dédié au ménage.

6.3 DISTRIBUTION EF / ECS

- Distribution en cuivre,
- Remplacement de la vanne générale existante,
- Mise en place de vannes d'isolement par zone.

6.4 CALORIFUGE

- Isolant type Armaflex épaisseur 13 mm ou techniquement équivalent en plafond.

6.5 APPAREILLAGES SANITAIRES

6.5.1 WC PMR :

- Cuvette Porcher réf. E905701 ou techniquement équivalent



6.5.2 BARRE D'APPUI PMR :

- Barre 135° Delabie réf. 35082W ou techniquement équivalent (3 points de fixation).



Le présent lot demandera un renfort en cloison au lot platerie

6.5.3 LAVABO PMR :

- Lavabo Porcher Matura E765601 ou techniquement équivalent,
- Trop-plein, bonde et siphon compris.



6.5.4 ROBINETTERIE LAVABO :

- Robinet temporisé souple Delabie réf. 740300 ou techniquement équivalent.



6.5.5 VIDOIR MENAGE :

- Vidoir Porcher S593901 ou techniquement équivalent,
- Bonde et siphon compris.



6.5.6 MELANGEUR VIDOIR :

- Delabie réf. 5445T2S ou techniquement équivalent.



6.5.7 BALLON ECS :

- Chauffe-eau électrique 50 L type Atlantic petite capacité ou techniquement équivalent,
- Disjoncteur fourni par le présent lot, raccordé sur attente électrique.



6.5.8 ATTENTE EFS :

- Robinet ¼ tour équerre pour l'alimentation de l'autolaveuse

6.6 ACCESSOIRE SANITAIRE

- Distributeur de savon liquide type Delabie 510580 ou techniquement équivalent x 2



- Distributeur de papier hygiénique type Delabie 2909 ou techniquement équivalent x 2



- Distributeur de papier essuie mains type Delabie 6603D ou techniquement équivalent x 2



7 ESSAIS – MISE EN SERVICE – DOE

L'entreprise devra :

- Réaliser les essais COPREC,
- Effectuer la mise en service complète,
- Fournir le DOE comprenant :
 - Notes de calcul,
 - Plans de récolement,
 - Notices techniques,
 - PV d'essais,
 - Notices d'exploitation,
 - Garanties.

La garantie d'un an débute à la réception des travaux.

FIN DU DOCUMENT